

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 106/2018	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : JEUNESSE - Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocation familiale.

Vu la délibération n°CC 43/2017 du 13 février 2017 portant sur les contrats enfance jeunesse (CEJ) 2017-2020, Vu les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2 relatif à l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône bénéficie de trois CEJ finançant les activités et prestation des Multi-accueils se concluant et s'organisant comme suit :

- fin du CEJ de la CC Semine « P'tits Lutins » au 31 décembre 2017 : régie communautaire,
- fin du CEJ de la CC Val des Usse « La courte échelle » au 31 décembre 2018 : Convention de partenariat avec l'association Karapat,
- fin du CEJ de la CC Pays de Seyssel « Les Marmottes » au 31 décembre 2018 : Convention de partenariat avec l'association Alfa 3A.

Considérant la nécessité de clôturer les trois CEJ au 31 décembre 2018 et redéfinir une politique contractuelle avec les Caisses d'Allocation Familiale (CAF) de l'Ain et de la Haute Savoie, il est proposé d'établir un nouveau CEJ avec les CAF de l'Ain et de la Haute Savoie pour une durée de 4 ans de 2019 à 2022.

Considérant qu'il convient de prolonger la durée du CEJ de la Semine jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Président propose au Conseil communautaire de lui autoriser à intervenir auprès des CAF de l'Ain et de la Haute-Savoie afin d'établir un nouveau CEJ 2019-2022 et à prendre toutes dispositions pour ce faire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus

AUTORISE le Président à négocier et à signer un contrat enfance jeunesse avec les caisses d'allocations familiales de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.